



La stratégie vaccinale décidée au niveau national vise à proposer à tous, au fur et à mesure de l'arrivée des vaccins, l'accès à une protection contre le virus en priorisant dans un premier temps les personnes les plus fragiles et les plus exposées. **La campagne de vaccination s'intensifie et s'ouvre peu à peu à de nouveaux publics. Découvrez les dernières actualités.**

La campagne de vaccination

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC <small>(à partir de 16 ans)</small>		AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
Mon âge	Ma situation		
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* → J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ • En centre de vaccination ✓ • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé ou j'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ • Au sein de mon établissement • Chez mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne immunodéprimée, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée, sont éligibles à la vaccination. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.

version : vendredi 30 avril 2021





Le calendrier

À compter du 19 février 2021 :

La vaccination est ouverte aux personnes de 50 à 64 ans inclus à risque de formes graves de Covid-19, comme par exemple le diabète ou l'obésité, qui peuvent être vaccinées dans leurs structures de soins, notamment à l'hôpital. Depuis le 25 février 2021, elles peuvent se faire vacciner directement chez un médecin de ville.

Depuis le 2 mars 2021, les personnes âgées de plus de 75 ans peuvent être vaccinées par le vaccin AstraZeneca chez un médecin de ville (spécialiste ou médecin généraliste).

Depuis le 15 mars 2021, la vaccination en pharmacie est possible pour les personnes de plus de 50 ans atteintes de comorbidités. Les patients éligibles au vaccin AstraZeneca n'auront pas besoin d'une prescription médicale et pourront se rendre directement en officine.

Depuis le 25 mars 2021, toutes les personnes âgées de 70 ans et plus peuvent obtenir des rendez-vous en centre de vaccination pour y recevoir le vaccin Moderna ou Pfizer-BioNtech à partir du samedi 27 mars 2021. Celles qui sont éligibles au vaccin AstraZeneca peuvent être vaccinées chez un pharmacien ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail).

Depuis le 12 avril 2021, les personnes de 55 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé (avec ou sans comorbidités) peuvent être vaccinées chez un pharmacien, un infirmier ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) avec le vaccin Vaxzevria (AstraZeneca).

Depuis le 16 avril 2021, les personnes de 60 à 69 ans et plus bénéficient de l'extension de la campagne vaccinale par Pfizer et Moderna (en centre de vaccination).

Depuis le 1^{er} mai 2021, les personnes de plus de 18 à 49 ans souffrant de comorbidité(s) peuvent être vaccinées en centre de vaccination par Pfizer et Moderna, sur déclaration de leur(s) comorbidité(s) et sans avoir à présenter une prescription médicale.

Depuis le 10 mai 2021, les personnes de 50 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé (avec ou sans comorbidités) peuvent être vaccinées en centre de vaccination par Pfizer et Moderna.

À partir du 12 mai 2021, toutes les personnes majeures pourront prendre rendez-vous pour se faire vacciner si des doses de vaccin sont disponibles la veille pour le lendemain.

Le 15 juin 2021, la cible sera élargie aux autres tranches de la population majeure.

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

**La vaccination
POUR LES PROFESSIONNELS**
(à partir de 18 ans)

Mon âge

Avec quels vaccins ?

Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire

N.B :

- Certaines catégories de professionnels, âgés de 55 ans et plus, bénéficient de créneaux de vaccination dédiés.

Retrouvez la liste complète et les modalités sur : solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

<p>DE 18 À 54 ANS INCLUS</p>	<p>Pfizer-BioNTech ou Moderna</p> <p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination • Dans mon établissement 	
<p>55 ANS ET PLUS</p>	<p>AstraZeneca ou Janssen</p> <p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination • Dans mon établissement • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • En pharmacie • En cabinet infirmier <p><small>(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small></p>	<p>Pfizer-BioNTech ou Moderna</p> <p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination • Au sein de mon établissement

version : samedi 24 avril 2021

- [Êtes-vous éligible à la vaccination contre la Covid-19 ? Accès](#) [1]
- [Tout savoir sur la vaccination dans les Hauts-de-France Accès](#) [2]
- [Limitons la perte de vaccins ! Accès](#) [3]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 10/05/2021 - 17:23): <https://www.monsenbaroeul.fr/info-covid/campagne-de-vaccination>

Liens

- [1] <https://www.gouvernement.fr/etes-vous-eligibile-a-la-vaccination-contre-la-covid-19>
- [2] <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/covid-19-tout-savoir-sur-la-vaccination>
- [3] <https://covid-dose.fr/index.php>